



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN ÉTÉ 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du président de la SQDA
2. La Campagne de déménagement 2024 – Non à l'abandon
3. Une condamnation historique
4. La protection des caribous
5. L'assurance pour animaux domestiques
6. Les sources de financement

1. Lettre du président de la SQDA

L'été est une saison ensoleillée et de chaleur. Il faut en profiter, car l'été rime avec les vacances. Cette année, il faut considérer le réchauffement climatique et ses conséquences, les feux de forêt, les inondations, etc.

Dans un premier volet, nous allons axer sur l'abandon massif de chiens et de chats à cause de l'inflation. Plusieurs refuges au Québec font part de la même situation et ont indiqué que la principale raison provient de l'augmentation des coûts associés à la possession d'un animal. Il faut mentionner que la hausse des coûts de plusieurs produits a été constatée depuis la fin de la pandémie et a continué d'augmenter au cours de 2023. La cause de cet abandon massif de chiens et de chats peut provenir aussi de la fin de la pandémie. Au cours de 2020 et 2021, des restrictions sanitaires ont été mises en place par les autorités gouvernementales pour se protéger de la COVID-19 et le travail à la maison a été préconisé. Ainsi, beaucoup de gens ont décidé de faire l'achat d'animaux de compagnie pour agrémenter leur quotidien, mais le retour du travail au bureau vers la fin 2022 a bouleversé leur quotidien en laissant leurs animaux de compagnie seuls à la maison. Ils ont alors dû prendre des décisions. De plus, la période annuelle de déménagement est aussi une période d'abandons et 2024 amènera probablement une augmentation durant juin, juillet, août et septembre.

Vu l'abandon massif de chiens et de chats en début d'année, la Campagne de déménagement est de plus en plus pertinente et la SQDA continuera en 2024 de sensibiliser la population du Québec. L'objectif est de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques et de prendre la décision qui s'impose lors de la possibilité d'abandons. Nous préconisons que le propriétaire trouve la solution pour son compagnon, soit réfléchir et décider de s'en occuper, car l'achat d'un animal de

compagnie est pour la vie, ce n'est pas des vacances. Il peut aussi lui trouver un foyer parmi sa parenté ou ses proches. En dernier lieu, il peut aussi le donner à un refuge qui pourra s'en occuper et lui trouver possiblement un foyer. Les propriétaires ne doivent jamais abandonner leurs animaux et nous espérons que ceux-ci continueront de les prendre en charge d'une façon responsable. Cependant, l'irresponsabilité de certains propriétaires d'animaux domestiques sera toujours présente et il faut agir en conséquence. La SQDA doit ainsi être proactive et réagir pour contrer l'abandon des animaux domestiques au cours des prochains mois.

Un autre sujet important répertorié au cours des dernières années est la présence de chiens dangereux et leurs conséquences. C'est le cas d'une joggeuse qui s'est fait attaquer par trois chiens en liberté à Potton, en Estrie. Dominique Alain a subi beaucoup de morsures et de lacérations de la part des chiens qui l'ont laissé sur place. Elle a subi plusieurs interventions chirurgicales qui ont nécessité plusieurs mois de réhabilitation. Dominique Alain et son mari ont poursuivi la ville de Potton et le propriétaire des chiens pour dommages. La Ville et le propriétaire ont été conjointement condamnées le 16 mai 2024 à verser des dommages pour 535 000 \$ à Dominique Alain. Cette condamnation va permettre une responsabilisation accrue de la part des villes et aussi des propriétaires de chiens dangereux. De plus, la protection du caribou au Québec est un sujet régulier des médias, car c'est une cause sans fin qui dure depuis plusieurs années. On a l'impression qu'il n'y a pas de solutions pour cette espèce en voir de disparition. Enfin, l'assurance sur les animaux domestiques en période d'inflation est un pensez-y bien.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les règlements ainsi que les lois sur les droits des animaux. Pour remplir la mission de la SQDA, nous vous demandons d'être généreux et de nous faire parvenir un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, nous devons choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez en faire part au moyen du formulaire qui suit la partie sur le financement dans le présent bulletin. La relève est une priorité pour assurer la pérennité de la SQDA qui milite pour la défense des animaux depuis 1976.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de poser un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Enfin, nous pouvons profiter de l'été pour nous promener dans la nature avec nos animaux préférés. Bonne lecture.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA



2. La Campagne de déménagement 2024 - Non à l'abandon

Au cours de l'été, la SQDA se tient sur ses gardes et essaie par tous les moyens de contrer l'abandon des animaux domestiques. On ne connaît pas l'ampleur de ce problème, mais selon la SPCA de Montréal, tout le monde se prépare à une vague record d'abandons au cours de l'été 2024. Nous l'avons très bien documenté dans le bulletin de l'été 2023 avec l'article intitulé: L'abandon massif de chiens et de chats causé par l'inflation. Selon les informations sur les animaux domestiques recueillies au cours des années 2021 et 2022, nous avons constaté un nombre record d'adoptions d'animaux domestiques tout en ayant moins d'abandons. Cependant, les temps changent et le nombre d'abandons augmentent maintenant. De plus, la raison principale invoquée pour abandonner son animal est la hausse du coût de la vie. Par exemple, l'augmentation des prix au détail de la nourriture pour animaux a grimpé de plus de 25% en 2023. Il y a aussi les coûts des soins vétérinaires et des médicaments pour les animaux qui étaient déjà élevés qui ont subi aussi une hausse à cause de l'inflation l'an passé.

Un des objectifs de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux domestiques. L'abandon d'animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet est toujours possible. Il faut donc sensibiliser la population à l'égard de ce fléau. L'activité principale pour le contrer est la Campagne de déménagement. Encore cette année, les membres et donateurs de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toute information, c'est-à-dire, des copies d'articles de journaux, de revues ou d'autres médias, ayant trait au déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre campagne et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous remercions de votre collaboration pour la participation à la campagne et la collecte de toute information sur la situation d'abandon de votre région.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin à septembre, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continue. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin, juillet et août, et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... M'avez-vous oublié? ». Ces affiches représentent un dessin signé par Frédéric Back et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les t-shirts de la SQDA conçus pour cette campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin,

d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre, et 11 x 17 de la façon suivante :

- 1) Placer l'affiche dans un endroit public, dans un présentoir ou sur un mur.
- 2) Remettre des affiches à vos proches et amies/amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon esçient dans leur milieu de travail, d'éducation et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désireront un ou plusieurs t-shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les t-shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette campagne, car toute activité a un coût.

Vous pourrez commander le nombre d'affiches (8½ x 11 ou 11 x 17) et le nombre de t-shirts (P-M-G-XG) à l'aide du formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus à la fin du présent bulletin. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagements, de même que sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques. Penser globalement et agir localement.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans un bref délai pour maximiser le travail des bénévoles dans les différentes régions du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévoles ainsi qu'un bel été.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

3. Une condamnation historique

Je vous avais entretenu dans le bulletin printemps 2019 le cas d'une joggeuse qui avait été attaquée le 29 mars 2019 à Potton par 3 chiens à l'extérieur de la résidence du propriétaire de ceux-ci. Les 3 chiens étaient à l'extérieur de la résidence sans laisse, sans clôture, ni attachés. Ils étaient complètement libres. Les 3 chiens se promenaient sur le terrain de la résidence du propriétaire. La femme dans la cinquantaine, Dominique Alain, faisait du jogging sur le terrain de l'aéroport, près de la maison de M. Barnes, le propriétaire des chiens.

Les 3 chiens, qui appartenaient à Alan Barnes, l'ont alors prise en proie. Madame Alain qui avait 55 ans à l'époque, avait été retrouvée dans un état critique et avait dû subir une douzaine d'intervention chirurgicales, en plus de passer de nombreux mois à l'hôpital pour sa réhabilitation. En ce qui concerne les 3 chiens, ils ont été euthanasiés quelques jours après l'attaque, après avoir été évalués comme étant dangereux. Le propriétaire des chiens jure que ses chiens sont très amicaux, qu'il n'a jamais eu de problèmes avec eux et qu'il les emmène souvent en public. Il a aussi mentionné qu'il se sentait coupable, car cela ne serait pas arrivé s'il avait été présent pour surveiller ses chiens.

Dominique Alain et son conjoint ont donc poursuivi le propriétaire des chiens pour dommages. La ville de Potton est aussi poursuivie pour ne pas avoir fait respecter ses règlements sur les chiens dangereux et les dommages qui en ont résulté. La responsabilité du propriétaire est très importante, car il a laissé ses chiens libres et il aurait dû penser aux conséquences. Selon les règlements de la ville, il faut les tenir en laisse si le propriétaire se promène avec eux; s'il est absent, le propriétaire doit les attacher ou clôturer sa résidence ou les laisser dans la résidence, en dernier recours. De plus, la Ville était au courant que les chiens en question étaient dangereux, car ils avaient mordu plusieurs personnes auparavant.

Après cinq ans de procédures, dans un jugement de 70 pages rendu public le 16 mai 2024, le juge Sylvain Provencher a tranché et accordé presque l'entièreté des dédommagements réclamés par Dominique Alain et son conjoint, Leo Joy. Ces derniers recevront près de 535,000 \$. Alain Barnes et la Municipalité devront payer conjointement la somme. Selon le Juge, le jugement fera jurisprudence, car ce n'est pas seulement le propriétaire des chiens qui a été condamné. Les principales raisons de la condamnation sont selon le Juge :

La responsabilité de Alan Barnes est totale, car il a admis avoir laissé ses chiens non attachés dans un endroit non clôturé et, aussi sans supervision.

La responsabilité de la Municipalité est aussi importante, car elle a omis de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre un danger qui existait, car les chiens avaient mordu plusieurs personnes auparavant.

Les blessures de Dominique Alain étaient d'une extrême gravité et ont failli causer la mort.

La convalescence et la réhabilitation de Dominique Alain ont été longues, ardues et souffrantes.

On conclut que cette condamnation est importante, car les villes vont prendre les plaintes plus au sérieux et agir plus rapidement avant que d'autres incidents du même genre ne se produisent de nouveau. De plus, les citoyens seront plus confiants à porter plainte à la Ville pour corriger une situation de la présence de chiens dangereux. Comme le mentionne le mari de la joggeuse, si le propriétaire des chiens avait été avec ses chiens lors du passage de la femme, cela ne serait pas arrivé. Les propriétaires de chiens dangereux doivent se responsabiliser et sécuriser leurs chiens.

La SQDA a toujours prôné la non-cruauté envers les animaux, qu'ils soient domestiques ou faisant partie de la faune. C'est pour cela que la SQDA axe son action sur la défense des animaux. Il faut cependant considérer que l'envers de la médaille est toujours possible, soit la défense des humains contre des chiens agressifs, et c'est de cette possibilité dont je vous ai entretenus dans cet article.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Références :

Journal de Montréal du 17 mai 2024 – Une condamnation historique

4. La protection du caribou

La faune du Québec est en mauvaise posture et la SQDA se doit d'agir pour la protéger. Cet article vous démontrera que la survie même d'une espèce n'est pas une mince tâche. Dans ce cas-ci, le sauvetage des caribous forestiers et montagnards ne se fera pas sans une prise de décision ferme de la part du gouvernement québécois.

Le gouvernement du Québec devait développer une stratégie nationale pour protéger le caribou forestier avant le mois de mai 2024. Cette stratégie nationale était attendue depuis plus de cinq ans et était nécessaire pour la survie du caribou qui est en voie de disparition. Le gouvernement fédéral avait demandé au Québec de lui fournir cette stratégie qui devait être le premier jet pour sauver le caribou forestier du Québec.

À la place de cette stratégie, le ministère de l'Environnement du Québec (MEQ) investira 60 millions pour deux projets pilotes régionaux et pour consulter la population. Québec mettra finalement en place deux projets pilotes pour mieux protéger le caribou montagnard de la Gaspésie et le caribou forestier de Charlevoix. Pour le projet de Val d'Or, il est retardé en raison de l'impact des feux de forêt qui ont ravagé la région à l'été 2023. Pour les dix autres régions où les caribous sont en danger, la stratégie se fera attendre. Aucun calendrier n'a été établi selon le ministre de l'Environnement, Benoît Charrette.

Selon le plan prévu, un montant de 7 M\$ va servir au recensement des espèces en danger à travers le Québec. Les 60 M\$ serviront à l'ensemble du Québec et une bonification de la protection du territoire forestier est notamment prévue, mais aucune précision. Le problème, c'est que le MEQ ne veut rien imposer aux régions, sans prendre en considération les réalités des régions et leur développement économique. Selon le Ministre, il faut sauver le caribou sans sacrifier des villes et des villages. Ainsi, une consultation publique sera mise en ligne par le gouvernement afin que la population

puisse avoir son mot à dire sur les solutions envisagées. De son côté, le gouvernement fédéral veut une stratégie globale pour protéger l'ensemble des populations de caribou boréal au Québec.

La principale préoccupation de la SQDA est de protéger la faune du Québec. Ainsi, il faut sauver le caribou, animal emblématique du Québec, d'une extinction imminente à moyen terme en utilisant tous les moyens à notre disposition. Le plus important est que tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal, dans certains cas) travaillent de concert pour déterminer les mesures nécessaires pour que le caribou du Québec soit sauvé tout en vivant dans son habitat naturel.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

Références :

Journal de Montréal du 1^{er} mai 2024 – 60 M\$ pour protéger le caribou, mais pas de stratégie nationale

5. L'assurance pour animaux domestiques

Les frais de vétérinaire ont augmenté beaucoup ces dernières années. Plusieurs propriétaires d'animaux domestiques préfèrent accumuler un fonds d'urgence pour payer les frais d'urgences médicales. Plusieurs vétérinaires préconisent plutôt l'assurance pour payer les frais de vétérinaires provenant d'opérations chirurgicales et de médicaments.

Malgré la hausse des soins de vétérinaire, les assurances pour animaux demeurent un phénomène marginal au Québec, alors que seulement 2 à 3% des propriétaires de chiens en sont dotés. En Europe, elles sont pourtant largement répandues, comme en Suède avec 80% ou au Royaume-Uni avec 35%.

Il est certain que la facture pour des interventions chirurgicales peut grimper rapidement. L'Association des médecins vétérinaires du Québec recommande une assurance aux propriétaires d'animaux domestiques. Cependant, il faut considérer le fait que la prime mensuelle pour une assurance est de 80 \$ et elle peut rembourser jusqu'à 90% des frais vétérinaires acceptés.

Dépendant des cliniques, les frais de vétérinaires peuvent être très élevés. Il faut donc considérer l'assurance, mais avec discernement tout en magasinant, les coûts versus les services.

Je vous souhaite bonne chance, car le choix n'est pas facile.

Ghislain A. Arsenault
Président de la SQDA

6. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement utilisées par la SQDA :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

CENTRAIDE ET AUTRES ORGANISATIONS

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire. Il y a aussi d'autres organisations qu'il ne faut pas sous-estimer, telles que : Benevity Community Impact Fund, Canada Helps, PayPal Giving Fund Canada, United Way of Greater Toronto, etc.

DONS D'ENTREPRISES

Certaines entreprises font parvenir des dons, car elles ont à cœur la cause animale, les écosystèmes, la biodiversité et l'environnement.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

WWW.SQDA.ORG

CONTRIBUEZ AU RAYONNEMENT DE NOS ACTIVITES !

Que ce soit en collaboration avec d'autres organismes voués au bien-être animal ou en mettant sur pied nos propres programmes, la SQDA pose des gestes concrets..... ET VOUS?

☐ Je désire être bénévole pour la SQDA Téléphone : _____

OUI, JE VEUX VOUS AIDER DANS VOS ACTIONS POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

☐ Je vous adresse 20.00 \$ pour cotisation annuelle SQDA ☐ Je désire un reçu

CAMPAGNE DE DÉMÉNAGEMENT

Affiches: 8.5x11 ___ 11x17 ___ T Shirts: Petit ___ Moyen ___ Large ___ X Large ___

☐ Je joins un don de 50 \$, 100 \$, 200 \$, 300 \$ - Montant : _____

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : Société Québécoise pour la Défense des Animaux

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Ville :

Province :

Code postal :

Date :

Signature :

Veillez poster cette demande avec votre chèque dans une enveloppe affranchie adressée à : SQDA, 2287, av. Old Orchard, bureau 4, Montréal (Québec) H4A 3A7 Tél. : (514) 524-1970

HELP US EXPAND OUR ACTIVITIES !

By elaborating our own programs or by collaborating with other animal welfare organisations, the QSDA acts in a positive fashion....What about you?

☐ I wish to do volunteer work with the SQDA Telephone : _____

YES, I WISH TO SUPPORT YOUR EFFORTS FOR ANIMAL WELFARE CAUSES

☐ I am sending 20.00 \$ to cover QSDA annual membership ☐ I require a receipt

MOVING CAMPAIGN

Posters : 8.5x11 ___ 11x17 ___ T Shirts: Small ___ Medium ___ Large ___ X Large ___

☐ I include a donation of 50 \$, 100 \$, 200 \$, 300 \$ - Amount : _____

Payable by cheque made out to : Quebec Society for the Defence of Animals

Surname :

Name :

Address :

E mail address :

City :

Province :

Postal Code :

Date :

Signature :

Please post this form fully filled along with your cheque to :

QSDA, 2287, Old Orchard Av., suite 4, Montréal (Québec) H4A 3A7 Tel. : (514) 524-1970